

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 29 MAI 2018.**

**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, LE HARDY Nathalie, MASSON Séverine, SCHROEDER Marie-Lise, BOURDALLE Catherine, BERNARD Gemma, PERRENOUD Linda et TERRASSE Dominique.

MM : BEEUWSAERT Michel, DARMOIS Jean-François, GORECKI Fabrice, DELAGE Jean-Michel, MOUA Daniel, JUBLOT Alain et GROTTIO Mario.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 07 mai 2018.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance.

**Les décisions suivantes ont été entérinées :**

⇒ Suite à l'exposé du maire et pour répondre au texte de loi sur le règlement européen pour la protection des données, le conseil décide d'adhérer au GIP Récia, plate-forme de mutualisation de la Région Centre Val de Loire.

⇒ La tarification de la cantine scolaire est reportée à septembre prochain pour pouvoir évaluer l'impact de la fourniture en BIO obligatoire en septembre 2018.

L'exposé du bilan 2017 de la cantine montre que la participation communale est en hausse (57, 13%).

⇒ Tarification de la garderie périscolaire. Augmentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 0,4€ de l'heure. Soit 2,56€ pour 1 heure, 1,28€ pour ½ heure et 0,64 pour ¼ d'heure.

L'exposé du bilan 2017 de la garderie montre que la participation communale est de 33,33% ce qui est dans la norme.

⇒ Tarification des locations de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

La journée 400€, le week-end 600€, le forfait chauffage pour une journée 150€ et pour 2 jours 200€ (en période de chauffage), la taxe ordures ménagères 50€ par container de 750 litres

⇒ Cimetière : tarification inchangée.

⇒ Fixation de la participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors commune.

⇒ Le conseil adopte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'effectif total s'élève à 13 agents soit 11, 91 équivalents temps plein.

⇒ Le contrat de fourniture d'électricité de la commune arrivant à terme, le conseil décide de passer un contrat aux tarifs réglementés de vente sur les différents sites. Ce nouveau contrat prendra en compte la modification de puissance sur les points de livraison d'éclairage public.

⇒ Modification du règlement de la salle polyvalente Francis Ragu : Tout retard au RDV d'état des lieux avant ou après la location, sera facturé 25€ de l'heure ; à défaut de nettoyage, celui-ci sera facturé 25€ de l'heure par agent. Cette décision est effective immédiatement.

⇒ Subvention à la bibliothèque : Mme Le Hardy relate l'entrevue avec les responsables de la bibliothèque et donne les réponses aux questions posées par le conseil municipal. Celui-ci après un long débat décide d'octroyer pour l'année 2018 une subvention de 1 500€.

⇒ Point financier

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

**Monsieur le Maire informe :**

- Le conseil municipal réaffirme son opposition à l'implantation d'une aire de grand passage sur la commune de Nevoy. Une réunion à la CDCG sur ce sujet aura lieu le 30 mai 2018.
- Local technique attenant à la salle polyvalente : permis de construire déposé le 28 mai 2018. Le calendrier des différentes phases a été communiqué. La fin des travaux est prévue pour juin 2019.
- Suite aux intempéries provoquant une inondation dans la salle polyvalente, un diagnostic de la toiture sera effectué le 31 mai 2018.
- La commission d'appel d'offre se réunira le 1 juin pour les travaux 2018 de modernisation de l'éclairage public.
- Téléphonie : La collectivité a reçu un prestataire avec une proposition de tarif intéressante. Après discussion, le conseil souhaite des éclaircissements supplémentaires
- PLUi : Information sur la consommation des espaces constructibles sur Nevoy.

- ***Informations diverses :***

Monsieur DARMOIS :

- Fait part des remerciements des associations ADS45, de la MFR de Gien ainsi que l'association « Carrefour des communes » pour la collecte de fonds en faveur des communes sinistrées suite à l'ouragan Irma.
- Donne lecture de la proposition de concert de l'harmonie de Bonny/Loire.

Monsieur JUBLOT:

- Fait part d'une plainte d'un habitant de la route de Gien sur le débit d'internet.  
Voir avec le Département qui est compétent en la matière.

La séance est levée à 20h 42.

**Le prochain conseil aura lieu le lundi 02 juillet 2018 à 18h30.**

Le Maire,  
Michel BEEUWSAERT.